

# COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

## CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019

**Présents :** Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Véronique MURZILLI, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Raymond PETIT, Fabienne THOMAS, Serge SOLER, Christian RIOU (absent de la délibération n°1 à la délibération n°3, présent de la délibération n°4 à la délibération n°25), Jacques GRAU, Emmanuelle ROCA, Sandrine LAGNEAU, Denis RENASSIA, Patricia COURTIER, Martine SIMONETTI, Thierry ROUX, Mireille PEREZ, Amandine JACQUARD (absent de la délibération n°1 à la délibération n°2, présent de la délibération n°3 à la délibération n°25), Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU, Vincent JULLIEN

**Excusés :** Vivian POINT

**Absents :** Gérard GERENT, Anne-Marie KOVACEVIC, Steven FERRARO

**Représentés par pouvoir :** Alain MILON, Ingrid APPRIOU, Valérie TORMO, Jean-François LAPORTE, Emilie CATILLON, Pascal DUPUY, Ronan PATURAUX

**A été nommée secrétaire de séance :** Madame Sandrine LAGNEAU

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Sandrine LAGNEAU ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 27 juin 2019  
*Adopté à l'unanimité*

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du maire dont la liste est consultable au service juridique.

*Adopté à l'unanimité*

### FINANCES ET BUDGETS

#### **2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)** (Commission des Finances du 03/09/19) – Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

**MODIFIE** les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) tels que présentés dans les tableaux consultables au service des finances.

**CREE :**

- une autorisation de programme pour les petits travaux d'investissement sur les bâtiments communaux sur le budget de la ville pour un montant de 1 368 000 € réparti sur les exercices 2019 et 2020.
- une autorisation d'engagement pour la téléphonie fixe sur le budget de la ville pour un montant de 59 000 € réparti sur les exercices 2019 et 2020.
- une autorisation d'engagement pour les fournitures scolaires 2019/2020 sur le budget de la ville pour un montant de 78 000 € réparti sur les exercices 2019 et 2020.

*Adopté à l'unanimité*

**3. DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget annexe de l'Assainissement consultable au service des finances.

*Adopté à l'unanimité*

**4. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget annexe de la Cuisine Centrale consultable au service des finances.

*Adopté à l'unanimité*

**5. FUSION DE GRAND AVIGNON RESIDENCES ET MISTRAL HABITAT / MAINTIEN DES GARANTIES D'EMPRUNT** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** le transfert des garanties d'emprunt octroyées à Grand Avignon Résidences à Mistral Habitat pour un montant d'encours au 31 décembre 2018 de 958 918.02 €.

**PRECISE** que la liste des garanties concernées est consultable au service des finances.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces transferts.

*Adopté à l'unanimité*

**6. MAJORATION DE PROVISIONS : LOYERS IMPAYES LES GRIFFONS** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Denis RENASSIA

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** la majoration de 1 287.80 € de la provision relative aux impayés de loyers des Griffons, constituée par délibération du 26 Octobre 2017 puis majorée par délibération du 24 Mai 2018.

**PRECISE** que la provision constituée atteint la somme de 16 422.80 € et concerne les impayés de deux locataires.

**PRECISE** que cette majoration de provision sera réalisée sur l'imputation 6817 du budget principal 2019 de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

**7. PRESENTATION DU RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION ARRETE PAR LE DIRECTEUR DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du relevé provisoire des résultats de l'exploitation de la régie des pompes funèbres présenté au préalable par le directeur de ladite régie au conseil d'exploitation qui a rendu un avis favorable.

*Adopté à l'unanimité*

**8. MODIFICATION DU GUIDE DE LA DEPENSE** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la modification du guide de la dépense.

*Adopté à l'unanimité*

**9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT POUR L'OPERATION DE RENOVATION DU CHATEAU GENTILLY** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de réhabilitation du Château Gentilly en vue de l'installation de l'antenne locale du CNFPT.

**DEMANDE** la participation financière de l'Etat au titre du FNADT pour cette opération.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Rénovation Château Gentilly</b>	<b>1 766 892.63 € HT</b>	
<b>Autofinancement Communal</b>	<b>912 492.63 € HT</b>	<b>52%</b>
<b>FRAT 2019 demandé</b>	<b>189 600.00 € HT</b>	<b>11%</b>
<b>FNADT 2019 demandé</b>	<b>300 000.00 € HT</b>	<b>17%</b>
<b>DSIL 2019 demandée</b>	<b>364 800.00 € HT</b>	<b>20%</b>
<b>Total financement</b>	<b>1 766 892.63 € HT</b>	<b>100 %</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité*

**10. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACCORD CADRE FOURNITURE D'ELECTRICITE AVEC MARCHES SUBSEQUENTS** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'adhésion de la Commune de Sorgues au groupement de commandes constitué avec le CCAS – Résidence Autonomie Le Ronquet,

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes consultable au service des finances.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, représentant du coordonnateur, à signer l'accord cadre et les marchés subséquents à venir pour le compte de la Commune, et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dispositif.

*Adopté à l'unanimité*

**11. TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN : RUES CAVALERIES, MAGNANERIE, DURAND, RUE ET PLACE PARMENTIER - CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 'LES SORGUES DU COMTAT»** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Sorgues et la Communauté des Communes « Les Sorgues du Comtat »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage consultable au service des finances.

**DIT** que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget général et au budget annexe d'assainissement de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

**12. AVENANT N° 1 CONVENTION DE MANDAT PUBLIC A CONCLURE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE «TERRITOIRE VAUCLUSE» EN VUE DE LA REALISATION D'UNE PASSERELLE HIMALAYENNE AU DESSUS DE L'OUVEZE A SORGUES**

(Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'Avenant à la convention de mandat public, par laquelle la commune de Sorgues, maître d'ouvrage de l'opération de construction d'une passerelle sur l'Ouvèze et mandant, délègue au mandataire, la SPL « Territoire Vaucluse » sa maîtrise d'ouvrage afin que le mandataire porte le projet global et réalise l'opération pour le compte de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant à la convention de mandat public consultable au service des finances.

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération de construction de la passerelle et ceux nécessaires

*Adopté à l'unanimité*

**13. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE LE LONG DES BERGES DE L'OUVEZE ET DU RHONE JUSQUA LA VIA RHONA** (Commission des finances du 03/09/19) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'Avenant à la convention de mandat public, par laquelle la commune de Sorgues, maître d'ouvrage de l'opération de construction d'une passerelle sur l'Ouvèze et mandant, délègue au mandataire, la SPL « Territoire Vaucluse » sa maîtrise d'ouvrage afin que le mandataire porte le projet global et réalise l'opération pour le compte de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant à la convention de mandat public consultable au service des finances.

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération de construction de la passerelle et ceux nécessaires

*Adopté à l'unanimité*

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT**

**14. ACQUISITION DE LOCAUX APPARTENANT AUX CONSORTS MALLET EN CENTRE VILLE DE SORGUES** (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 05/09/19) – Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'acquérir l'immeuble situé 89 rue des Remparts et 82 rue Pélisserie, cadastré DW 197, d'une surface totale de 74 m<sup>2</sup> composé d'une maison à usage d'habitation et de commerce composée au rez-de-chaussée d'un local commercial, au premier étage de pièces inhabitables, au dernier étage d'un grenier en partie condamné, moyennant la somme totale de 80 000 euros.

**APPROUVE** la promesse de vente concrétisant cet accord,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

**DIT** que :

- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,

- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,

- la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

*Adopté à l'unanimité*

**15. CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET REVOCABLE DU REZ DE CHAUSSEE DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE** (Commission Municipale de l'Aménagement du Territoire et Habitat du 05/09/19) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler le contrat administratif avec la SARL BRESSY, le 18-59,

**FIXE** la redevance annuelle de mise à disposition des locaux de la manière suivante :

-une part fixe s'élevant à 9 200 € annuellement,

-une part variable de 2.5% du chiffre d'affaire annuel HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**16. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MADAME PATRICIA PASCOTTO DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE REVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN** (Commission de l'Aménagement du Territoire et Habitat du 05/09/19) – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** à Mme Patricia PASCOTTO, une subvention d'un montant de 3 300 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 95, avenue d'Orange, cadastré section DR n° 17.

**DIT** que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune, fonction 72, nature 657483.

*Adopté à l'unanimité*

**17. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SCI BCR, REPRESENTEE PAR M. RICHARD BOHUCHVAL DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN** (Commission de l'Aménagement du Territoire et Habitat en date du 5/09/19) – Rapporteur : Véronique MURZILLI

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** à la SCI BCR, représentée par M. Richard BOHUCHVAL, une subvention d'un montant de 1 683,00 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 25, rue du Château d'If, cadastré section DW n° 106.

**DIT** que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune, fonction 72, nature 657483.

*Adopté à l'unanimité*

**18. PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE** (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 05/09/19) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

**DONNE** un avis favorable sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la Commune Villeneuve Lez Avignon.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**19. VENTE DU BIEN CADASTRE CT 144 SIS AU LIEUDIT POINSARD A MONSIEUR ET MADAME MESTRE THIERRY** (Commission Municipale de l'Aménagement du territoire et habitat du 5 septembre 2019) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

**VEND** à Monsieur et Madame MESTRE moyennant la somme de 43 500 euros ; tous frais et droits des présentes liés à la transaction seront supportés par le bénéficiaire.

**APPROUVE** la promesse de vente concrétisant cet accord,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

**DIT** que la présente vente sera régularisée par acte authentique par-devant notaire,

**DIT** que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

**DIT** que les acquéreurs se chargent de l'ensemble des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

**DIT** que cette recette sera inscrite au budget de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

**20. CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION ET HAUTE TENSION AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES** (Commission d'aménagement du Territoire et Habitat du 05/09/19) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électronique.

**DIT** que les conditions financières sont arrêtées dans ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**RESSOURCES HUMAINES**

**21. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal par les :

- Créer deux postes d'agent de maîtrise,
- Créer deux postes d'agent de maîtrise à 32h12,
- Créer un poste d'adjoint technique,
- Créer un poste d'adjoint technique à 32h12,
- Créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Créer un poste de professeur d'enseignement artistique,
- Créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32h12.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**22. CREATION DE CONTRATS NON PERMANENT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/84 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CREE** :

- 1 emploi d'adjoint administratif (La rémunération sera fixée sur la base des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint administratif),
- 1 emploi d'adjoint technique et 1 emploi d'adjoint technique à 7h/35h (La rémunération sera fixée sur la base des grilles indiciaires relevant des grades d'adjoint technique),
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet (la rémunération sera fixée sur la base des grilles indiciaires relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique),

**DIT** :

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité,
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

*Adopté à l'unanimité*

**DIVERS**

**23. CREATION COMMISSION MUNICIPALE POUR LE PROJET «REHABILITATION - EXTENSION PISCINE CANETON / CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE» - DESIGNATION DES MEMBRES** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la création de la commission municipale pour le projet « REHABILITATION - EXTENSION PISCINE CANETON / CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE »

**COMPOSE** cette commission comme suit :

- † S. SOLER, Adjoint : Président
- † S. GARCIA, Adjoint : Titulaire
- † S. FERRARO, Adjointe : Titulaire
- † G. ENDERLIN, Conseiller Municipal : Titulaire

*Adopté à l'unanimité*

**24. CREATION COMMISSION MUNICIPALE POUR LE PROJET « REHABILITATION CRECHE LA COQUILLE / CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRECHE » – DESIGNATION DES MEMBRES –**  
Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la création de la commission municipale pour le projet « REHABILITATION CRECHE LA COQUILLE / CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRECHE »

**COMPOSE** cette commission comme suit :

- † S. FERRARO, Adjointe : Présidente
- † A. MILON, Conseiller Municipal Délégué : Titulaire
- † P. COURTIER, Conseillère Municipale Déléguée : Titulaire
- † D. RENASSIA, Conseiller Municipal Délégué : Titulaire
- † C. MATHIEU, Conseiller Municipal : Titulaire

*Adopté à l'unanimité*

DISTRIBUE LORS DE LA SEANCE

**25. SUBVENTION 2019 AU SORGUES BASKET CLUB (SBC) – Rapporteur : Serge SOLER**

Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** une subvention d'un montant de 33 000 € au SORGUES BASKET CLUB, à verser au mois de Septembre 2019.

**PRECISE** que les crédits sont pris sur le budget principal de 2019.

*Adopté à l'unanimité*

Sorgues, le 26/09/19  
Le Maire

Thierry LAGNEAU

